

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 12 JANVIER 2026**

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 12 janvier 2026 à 08 h 00, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

La liste élargée des membres du Conseil, jointe en annexe, indique les présents et les délégations de pouvoir.

Monsieur le Doyen présente ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année ; il revient sur les dossiers marquants de 2025 : UFRs Santé lauréates de l'ANR Santé Numérique, réussite des DFASM 3 aux EDN..., et ceux importants pour 2026 : accréditation CIDMEF, intégration universitaire de formations et notamment la création du Département Universitaire de Maïeutique, résultats de l'évaluation HCERES (confirmation du statut I-SITE de l'UCA), élection à la Présidence de l'Université, élection du nouveau Doyen-Directeur.

Il donne ensuite lecture des procès-verbaux des séances précédentes (en date du 1^{er} décembre 2025 et du 05 janvier 2026). Ils sont adoptés à l'unanimité, sous réserve d'une modification à apporter en page 5 concernant la séance de décembre.

I – STRUCTURE

1.1 – Accueil de deux nouveaux membres élus du Conseil

Le Doyen souhaite la bienvenue au Docteur Magali VIDAL, PH dans le service de Maladies Infectieuses et Tropicales du CHU Gabriel Montpied, et au Docteur Guillaume LEGRAND, PH dans le service de Psychiatrie du Centre Hospitalier Sainte Marie de Clermont-Ferrand, tous deux élus au Collège P du Conseil de l'UFR lors des élections partielles organisées les 26 et 27 novembre 2025. Tous deux sont invités à se présenter.

II – QUESTIONS ADMINISTRATIVES

2.1 – Département d'Anatomie / Centre de Don du Corps : tarification 2026 pour mise à disposition du plateau technique, du personnel et du matériel, dans le cadre d'ateliers de formation

Monsieur CLAVELOU présente la tarification suivante proposée par le Département et concernant la mise disposition dans le cadre de la réalisation d'ateliers de formation externe, avec effet au 1^{er} janvier 2026 :

Type	Tarifications 2026
Mise à disposition du plateau technique	Forfait de 2 650 € HT/jour
Mise à disposition du personnel technique pour préparation et nettoyage	Forfait de 70 € HT/heure
Mise à disposition du personnel technique pour évacuation des déchets et EPI	Forfait de 60 € HT/jour
Mise à disposition du matériel technique (instruments et autre matériel technique)	Forfait de 100 € HT/jour
Mise à disposition du personnel enseignant pour animation (PU-PH)	Forfait de 150 € HT/heure

Il rappelle que la mise à disposition de sujets anatomiques dans le cadre de ce type d'action de formation externe est entièrement gratuite.

Il précise qu'il s'agit d'une mise à jour annuelle des tarifs, sans augmentation par rapport aux tarifs 2025.

La tarification 2026 est ensuite soumise à l'avis des membres du Conseil ; elle est unanimement approuvée.

2.2 – Département de Simulation en Santé : tarification 2025/2026 pour mise à disposition des locaux

Le Doyen soumet à l'avis des membres du Conseil la tarification de mise à disposition des locaux du Département de Simulation en Santé, mise en place à compter de l'année universitaire 2025/2026 :

• Structures privées/publiques

Espace de simulation concerné	Tarification journalière structure publique	Tarification journalière structure privée
143 - Salle d'examen ou de consultation	150 €	300 €
144 – Bloc opératoire ou déchocage – Accueil des patients traumatisés sévères	150 €	300 €
145 – Salle de contrôle	150 €	300 €
146 – Chambre hospitalière	150 €	300 €
147 – Salle de débriefing 1	150 €	300 €
150 – Salle procédurale 2	150 €	300 €
151 - Salle de débriefing 2	150 €	300 €

• Universitarisation

Cursus	Tarification journalière
IFSI (convention cadre)	100 €
IADE (sans conventionnement)	150 €
IFMEM (sans conventionnement)	150 €
IBODE (convention cadre réciproque)	Sans frais, en fonction de la signature annuelle de la convention cadre (tarification appliquée en cas de non signature)

Il est précisé que les matériels non mobiles sont compris. En ce qui concerne les matériels pédagogiques spécifiques (mannequins, audiovisuels,...), un contrat de mise à disposition de matériels pédagogiques devra être également conclu.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable unanime à la tarification présentée.

III – ENSEIGNEMENT

3.1 – Détermination du nombre maximal d'étudiants inscrits en 1^{ère} année du second cycle

Monsieur le Doyen souhaite tout d'abord rappeler la loi 2025-580 du 27 juin 2025 visant à améliorer l'accès aux soins par la territorialisation et la formation, et notamment son chapitre II « ENCOURAGER L'ÉMERGENCE DE MÉDECINS EN COMBATTANT LA FUITE DES CERVEAUX, article 2, qui stipule :

« I. – Le II de l'article L. 631-1 du code de l'éducation est complété par un 11ème ainsi rédigé : « Les conditions et les modalités d'accès à la formation de médecine des étudiants français inscrits avant la promulgation de la loi visant à améliorer l'accès aux soins par la territorialisation et la formation dans la même filière dans un Etat membre de l'Union européenne, un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la Confédération suisse ou la Principauté d'Andorre. »

II. – Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif aux étudiants français inscrits en formation de médecine à l'étranger. Ce rapport comporte des données chiffrées, relatives notamment au mode et au lieu d'exercice ainsi qu'à l'évolution de la carrière de ces personnes à l'issue de leurs études. »

En clair, il s'agit de permettre aux étudiants de nationalité française inscrits en formation en Médecine à l'étranger de revenir en France pour effectuer leur second cycle.

A Clermont-Ferrand, il a été mis en place depuis la rentrée précédente un jury d'analyse des dossiers déposés par des étudiants ayant fait des études à l'étranger, en Roumanie notamment, qui ont validé leur premier cycle là-bas et qui veulent revenir en second cycle ; l'objectif étant d'être dans les meilleures conditions pour réussir l'Examen Dématérialisé National.

Il présente quelques éléments communiqués par la Conférence des Doyens des Facultés de Médecine à ce sujet :

- ... s'est traduit par un triplement du nombre d'étudiants admis en seconde année de Médecine depuis 1995 et par le passage de 8000 à 12000 étudiants par an entre 2014 et 2024, soit une augmentation de 50 % en une décennie.

- La Conférence des Doyennes et des Doyens de Médecine partage l'ambition de trouver une solution à l'inégalité de l'accès aux soins en France.

- Elles soulignent que l'augmentation du nombre d'étudiants en seconde année de médecine n'est pas une réponse urgente à la pénurie médicale, mais qu'elle permettra à la France de disposer d'un plus grand nombre de médecins prêts à exercer seulement dans 10 à 12 ans.

- Les Facultés de Médecine ne peuvent accepter le contournement des règles actuelles d'entrée dans les études de santé via le dispositif PASS/LAS ou les Passerelles.

- Les étudiants sont bien sûr les bienvenus en France selon les règles en vigueur : Ils ont la possibilité de passer les Examens Nationaux de sixième année qui leur permettent de poursuivre leur formation en France en devenant Internes. Ils peuvent aussi revenir en France à la fin de leurs études, comme médecins diplômés en Europe et donc autorisés à l'exercice médical en France.

Il rappelle que selon les objectifs nationaux pluriannuels 2021/2025 :

- le nombre d'étudiants admis en 2^{ème} année de Médecine est augmenté de 25% par an pendant cinq ans (soit 252 par an),

- le nombre d'étudiants en second cycle est défini par les Universités/UFRs en Santé en fonction des capacités architecturales et pédagogiques, confirmé par l'ARS.

Actuellement, hors redoublement, le nombre étudiants inscrits à Clermont-Ferrand est de :

- 254 en DFASM3
- 251 en DFASM1,
- 250 en DFASM2,
- 253 en DFASM3.

Conformément au souhait de la Conférence des Doyens, et en accord avec les objectifs pluriannuels 2021/2025, le Doyen souhaiterait que soit fixé un nombre maximum d'inscrits en première année du second cycle.

Il soumet donc à l'avis des membres du Conseil la proposition suivante du nombre maximum de 255 étudiants inscrits en première année du second cycle, hors redoublements.

Après discussion, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

3.2 – Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute : tarification 2026/2027

Madame Coraline BONDIEU, Responsable Administrative Adjointe, est invitée à présenter la nouvelle tarification du D.E. d'Ergothérapeute à compter de l'année universitaire 2026/2027, formation placée sous la responsabilité pédagogique de Monsieur Jérémy GANDON :

Type et Intitulé	Volume horaire	Formation Initiale		Commentaires
		Effectif	Tarification 2026/2027	
Formation Paramédicale 1 ^{ère} année, 2 ^{ème} année, et 3 ^{ème} année du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute	<p><u>1^{ère} année :</u> 611h30 + 140h de stage</p> <p><u>2^{ème} année :</u> 555h + 560h de stage</p> <p><u>3^{ème} année :</u> 422h + 560h de stage</p>	25 par année d'études	2 050 €	<p>Hausse de 50 € des frais de formation par rapport à l'année universitaire 2025/2026 pour tous les nouveaux étudiants (1^{ère} année et transfert)</p> <p>L'augmentation a été intégrée dans la demande de subvention 2026 auprès de la région AURA</p>

Elle indique que les frais de formation actuellement appliqués pour un montant de 2 000 euros sont maintenus pour les étudiants en cours de formation, et cela jusqu'à la fin de leur cursus.

La tarification 2026/2027 est soumise à l'avis des membres du Conseil qui l'approuvent de façon unanime.

3.3 – Formation Continue

Madame BONDIEU présente les points suivants :

• **Tarifs des diplômes, au titre de l'année universitaire 2026/2027**

Comme suite à la demande de la gouvernance de l'Université, il est proposé une augmentation des tarifs de l'ordre de 5 % pour les diplômes nationaux (annexe A) et de 3 % pour les diplômes universitaires (annexe B).

Après un échange, les nouveaux tarifs proposés sont approuvés à l'unanimité des membres du Conseil.

• **Modification d'habilitation de D.U. au titre de l'année universitaire 2025/2026**

Cursus visé et responsable pédagogique	Objet de la demande
<p>D.U. Relation d'Aide par la Médiation Animale</p> <p><i>En présentiel</i></p> <p>Responsable pédagogique : Pr Laurent GERBAUD</p>	<p>Renouvellement avec modifications substantielles (dernière validation 2024-2025)</p> <p>I) Règles de délivrance du diplôme Modification de la note élimination à la mise en situation pratique : <10/20 (au lieu de <7/20)</p> <p>Effectifs années précédentes : Année 2025-2026 : 18 Année 2024-2025 : 16 Année 2023-2024 : 14 Nombre minimum d'inscrits : 11</p>

Après discussion, les membres du Conseil donnent un avis favorable unanime à ce renouvellement d'habilitation (annexe C – nouvelle maquette).

• **Création d'habilitation de D.I.U. et sa tarification au titre de l'année universitaire 2026/2027**

Intitulé de la formation	Description Public ciblé	Effectifs	Tarification
<p>D.I.U. Pathologie Chirurgicale de la Hanche</p> <p><i>Enseignement en présentiel en alternance entre les universités partenaires (Clermont-Ferrand, Lyon 1, Saint-Etienne, Grenoble et Montpellier-Nîmes)</i></p> <p>Responsable pédagogique : Pr Roger ERIVAN</p>	<p>Objectifs Les objectifs pédagogiques de cet enseignement viseront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les bases pratiques et théoriques de l'Anatomie, la Physiologie, la Biomécanique, les Pathologies, l'examen clinique, les indications et la réalisation d'interventions de la Hanche - Classer les pathologies de la Hanche - Expliquer aux patients l'indication, les avantages et risques des thérapeutiques autour de la Hanche - Réaliser par simulation des interventions de la hanche sous contrôle des enseignants <p>Organisation</p> <p><u>Durée de la formation :</u> 1 année universitaire, 64 heures d'enseignement + pratique professionnelle + 2 heures d'examen + mémoire final à rendre</p>	<p><u>Minimum :</u> 20 pour l'ensemble du DIU dont 2 pour Clermont-Ferrand</p> <p><u>Maximum :</u> 50 pour l'ensemble du DIU</p>	<p><u>Tarif réduit :</u> (étudiants UCA et autre université) 700 €</p> <p><u>Tarif plein :</u> 1 200 €</p>

	<p><u>Calendrier de la formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 sessions de 2 à 3 jours entre octobre et juin (assiduité obligatoire) - Examen final : en juin (mini 20/40) - Mémoire : en fin d'année (mini 10/20) - Rapport de stage : en fin d'année (mini 10/20) + Stage validant <p><u>Public ciblé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • FI : Étudiants en 3^{ème} cycle de DES chirurgie orthopédique, rhumatologie ou médecine du sport • FC : - Médecin chirurgien en activité en orthopédie - Médecin du sport ou rhumatologue - Masseur-Kinésithérapeutes 		
--	--	--	--

Après discussion, cette demande de création de D.I.U. et sa tarification sont approuvées à l'unanimité (annexe D).

• Formations intra sur mesure

Intitulé et responsable pédagogique	Client	Contenu	Proposition financière
<p>Situations de Crise au Bloc Opératoire</p> <p>Responsable pédagogique : Pr Thomas GODET</p>	<p>Hôpital Privé La Chataigneraie ELSAN</p>	<p><u>Objectifs pédagogiques :</u> Les stagiaires seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir gérer les situations de crises au bloc opératoire et salle de surveillance post-interventionnelle - Connaître les facteurs humains et savoir les gérer - Savoir communiquer en situation de crise - Connaître les outils de résolution et d'aide à la gestion de situations de crise <p><u>Programme pédagogique :</u> Les situations de crise suivantes pourront être abordées (liste non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt cardio-respiratoire au bloc opératoire - Intubation difficile non prévue - Choc hémorragique en per-opératoire - Hémorragie du post-partum - Situation critique d'origine technique - Réanimation néo-natale - Choc anaphylaxique ... <p><u>Public concerné :</u></p> <p><u>Professionnels paramédicaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE) - Infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat (IBODE) - Aides-soignants (AS) <p><u>Personnels médicaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecins anesthésistes-réanimateurs - Chirurgiens 	<p><u>Durée :</u> 1 journée de 7h</p> <p><u>Forfait groupe :</u> 3 500€</p> <p><u>Effectif :</u> 12 stagiaires maximum</p> <p><u>Total TTC : 3 500€</u></p> <p><i>Hors frais de restauration des 2 formateurs qui seront à la charge de l'Hôpital Privé La Chataigneraie ELSAN</i></p>

		<p>Effectif visé : Un groupe de 12 apprenants</p> <p>Modalités pratiques et Moyens pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation sera dispensée en présentiel dans les locaux de l'Hôpital Privé La Chataigneraie - ELSAN - Emargement obligatoire - Attestation universitaire de formation professionnelle 	
<p>Situations de Crise au Bloc Opératoire</p> <p>Responsable pédagogique : Pr Thomas GODET</p>	<p>Centre Hospitalier de RIOM</p> <p>(pour régularisation)</p>	<p>Objectifs pédagogiques : Les stagiaires seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir réagir face à une situation de crise au bloc opératoire - Développer les compétences techniques <i>ad-hoc</i> - Développer les compétences non techniques <i>ad-hoc</i> <p>Programme pédagogique : Les situations de crise suivantes pourront être abordées (liste non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt cardio-respiratoire au bloc opératoire - Intubation difficile non prévue - Choc hémorragique en per-opératoire - Hémorragie du post-partum - Situation critique d'origine technique - Réanimation néo-natale - Choc anaphylactique ... <p>Public concerné :</p> <p>Professionnels paramédicaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE) - Infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat (IBODE) - Aides-soignants (AS) <p>Personnels médicaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecins anesthésistes-réanimateurs - Chirurgiens <p>Effectif visé : Un groupe de 10 apprenants</p> <p>Modalités pratiques et Moyens pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation sera dispensée en présentiel dans les locaux du Centre Hospitalier de Riom - Emargement obligatoire - Attestation universitaire de formation professionnelle 	<p>Durée : 1 journée de 7h</p> <p>Forfait groupe : 2 500€</p> <p>Effectif : 10 stagiaires maximum</p> <p>Total TTC : 2 500€</p> <p><i>Hors frais de restauration des 2 formateurs qui seront à la charge du CH de Riom</i></p>

Après échange, les formations intra sur mesure présentées sont approuvées à l'unanimité.

3.4 – Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne (PADHUE)

Le Doyen souhaitait évoquer les dispositions relatives aux Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne (PADHUE), à travers les textes officiels de 2025, la procédure d'inscription universitaire, l'organisation pédagogique, les attendus... (annexe E).

Le Professeur Pierre-Michel LLORCA, Vice-Doyen, témoigne de son expérience dans le cadre de la Psychiatrie, l'objectif étant de rendre plus lisible le parcours, l'accompagnement/encadrement et la formation des professionnels sur le territoire, d'en assurer la consolidation tout en ayant une vision universitaire.

Un échange s'en suit.

3.5 – Retour sur la journée consacrée à l'UE Handicap (DFGSM 2)

Monsieur le Doyen fait un retour sur la formation Handicap à destination des étudiants de DFGSM 2, DFGSP 2 et pour partie DFGSO 2, obligatoire depuis la rentrée 2025. Une journée consacrée à cette UE s'est tenue le 19 décembre 2025 à l'Auditorium en présence de tous les étudiants, et notamment de Monsieur Pascal JACOB qui est à l'origine de la charte Romain JACOB. Les retours ont été très positifs.

Cette journée sera suivie d'un stage obligatoire d'observation et de sensibilisation, d'une durée de deux jours et demi sur la troisième semaine de janvier. Cinquante-sept à cinquante-neuf terrains de stages accueilleront au total 245 étudiants en Médecine et 94 en Pharmacie sous forme de trinômes (deux étudiants en Médecine et un étudiant en Pharmacie). Le Doyen remercie tout particulièrement l'ARS, présente pour le mot de conclusion de la journée, qui est partie prenante dans cette organisation et avec qui le travail va perdurer dans les années à venir.

Une restitution du contenu des stages sera faite à l'Auditorium le 02 avril prochain à l'ensemble des promotions concernées (compte rendu libre de deux pages sur le déroulement de ces deux journées et demie).

Trois mécènes ont apporté leur contribution via la Fondation de l'Université Clermont Auvergne afin que ces étudiants puissent percevoir une compensation financière pour leurs déplacements et leur logement. Les financements ont été sanctuarisés pour l'année prochaine.

3.6 – Evolution du Portail expérimental Réadaptation

Le Doyen CLAVELOU rappelle que ce point a fait l'objet d'un vote en urgence le 05 janvier 2026 lors d'une séance dématérialisée (avis favorable unanime).

Il tient toutefois à revenir sur la totalité des éléments de cette discussion. Il rappelle l'existence du Portail expérimental des métiers de la Réadaptation qui associe trois formations : Kinésithérapie, Ergothérapie et Orthoptie, qui a fait l'objet d'un accord dans un cadre national en 2021 (Ministère de l'Enseignement Supérieur en lien avec le Ministère de la Santé). L'expérimentation arrive à son terme à la fin de l'année universitaire 2025/2026. Se posait alors la question de quoi faire après. Des discussions ont eu lieu avec le Professeur Emmanuel COUDEYRE et Madame Florie MONIER, respectivement coordonnateur et co-coordonnatrice de ce Portail, sur les deux solutions suivantes : soit prolonger l'expérimentation d'un an, ou proposer une solution dès la rentrée 2026/2027.

Un rapport/bilan a dû être rédigé et déposé pour le 24 novembre 2025. Après navette, la version définitive de la proposition de l'UCA portant sur une évolution du Portail tel qu'il existe actuellement a reçu le feu vert de la DGESIP le 18 décembre 2025 (annexes F et G).

Cette évolution sera présentée lors du Salon AUVERSUP et de la Journée Portes Ouvertes de l'UFR.

Une discussion s'engage, notamment en ce qui concerne la filière Kinésithérapie.

3.7 – D.E.S. : modification de la liste des coordonnateurs locaux et pilotes de FST pour l'année universitaire 2025/2026

Monsieur CLAVELOU soumet à l'approbation des membres du Conseil la désignation du Professeur Ana-Raquel MARQUES en qualité de coordonnateur local du D.E.S. de Neurologie à compter du 1^{er} janvier 2026, en remplacement du Professeur Maria Livia FANTINI qui reste toutefois pilote de la FST Sommeil.

Cette modification reçoit un avis favorable unanime.

3.8 – Diplôme d'Etat Audioprothèse : demande d'ouverture en alternance

Monsieur le Doyen soumet à l'approbation des membres du Conseil la demande d'ouverture en alternance de la 3^{ème} année du Diplôme d'Etat d'Audioprothèse, cursus placé sous la responsabilité pédagogique du Professeur Thierry MOM.

Il précise que le volume horaire de la 3^{ème} année est de 472 heures d'enseignement et 595 heures de stage, pour un effectif de 15 étudiants à la rentrée 2026/2027.

La formation se déroule sur 3 ans. Les 1^{ère} et 2^{ème} années sont ouvertes en formation initiale et formation continue. La 3^{ème} année, qui reste ouverte en formation initiale et continue, sera également ouverte en alternance (contrat d'apprentissage et contrat professionnel).

Un groupe de travail se met actuellement en place, pour permettre la mise en œuvre de cette mesure à compter de la rentrée 2026/2027.

Après échange, cette demande d'ouverture en alternance est approuvée à l'unanimité.

IV – QUESTIONS DIVERSES

4.1 – Bilan de l'Ecole INSERM

Le Doyen CLAVELOU présente le bilan 2003/2025 de l'Ecole de l'INSERM :

Année	Dossiers déposés	Candidats retenus Ecole de Février	Candidats retenus Concours Juin	Avis favorable pour cursus type
Ecole 2003	0			
Ecole 2004	?	3 LE ROUX Sébastien MOISSET Xavier TAPIN Romain	2 MOISSET Xavier (2 ^{ème}) TAPIN Romain (12 ^{ème} ex æquo)	
Ecole 2005	0			
Ecole 2006	6	4 COMPAGNON François FORESTIER Alexandra PLANCHE Vincent VIGNAUD Philippe	2 COMPAGNON François (12 ^{ème}) PLANCHE Vincent (17 ^{ème} ex æquo)	
Ecole 2007	7	5 BALEIGE Antoine COUSTILLERES François GAILLARD François GROS François-Xavier VILLEMAIN Claire	3 GAILLARD François (3 ^{ème}) GROS François-Xavier (9 ^{ème}) COUSTILLERES François (23 ^{ème} ex æquo)	
Ecole 2008	7	4 MARTIN Fanny MONTANIER Nathanaëlle TEA François VENANT Valérie	0	

Ecole 2009	7	4	ARNAUD Thibaud DURON Loïc MIRAFZAL Sonia SAUTON Caroline	0		
Ecole 2010	3	0		0		
Ecole 2011	2	2	AMARANTO Anaïs LAGRIB Hassan	0		
Ecole 2012	7	1	PALHOL Justine	0		
Ecole 2013	3	1	GRAVE Athénaïs	0		
Ecole 2014	2	1	OLLIER Natasha	0		
Ecole 2015	1	0		0		
Ecole 2016	2	0		0		
Ecole 2017	2	0		0		
Ecole 2018	3	3	BRICOUT Louis EL AZRAOUI Anass HANS Justin	2	BRICOUT Louis (21 ^{ème} ex æquo) HANS Justin (6 ^{ème} ex æquo)	EL AZRAOUI Anass
Ecole 2019	1	1	ROUGIER Baptiste	0		ROUGIER Baptiste
Ecole 2020	3	1	YECHE Mathieu	1	YECHE Mathieu (4 ^{ème} ex æquo)	
Ecole 2021	2	1	RONGERE Marie			
Ecole 2022	0	0				
Ecole 2023	4	0				
Ecole 2024	2	0				
Ecole 2025	2	1	PALHEIRE Louise	1	PALHEIRE Louise	
			Candidats retenus Ecole INSERM (*)			Avis favorable pour cursus type
Ecole 2026	3	3	DECERLE Clémentine (26 ^{ème}) BLOTTIN Lara (37 ^{ème}) HIVERT Louise (38 ^{ème})			

(*) Nouvelles modalités de sélection des candidats en septembre 2025. Résultats d'admission définitive connus dès le mois de décembre de l'année de DFGSM2

Il précise que selon les nouvelles modalités, un seul concours est organisé pour l'année 2025/2026 et qu'il a été très fructueux à Clermont-Ferrand, ce dont il se félicite. Il remercie vivement le jury et les différents encadrants qui ont beaucoup soutenu, aidé et préparé les candidats.

4.2 – Consultation des personnels de l'Institut SVSAE

Le Doyen communique les résultats de la consultation réalisée du 17 au 19 décembre 2025 auprès des personnels des composantes Biologie, Médecine, Pharmacie et Odontologie concernant les modifications ou non du périmètre de l'Institut SVSAE :

	Biologie	Médecine	Pharmacie	Odontologie
Nombre de votants	66	131	59	22
Votes blancs	2	8	4	2
Choix 1 : L'Institut SVSAE est maintenu en l'état avec la gestion actuelle	47	19	10	13
Choix 2 : L'institut SVSAE est maintenu en l'état avec transfert complet de la gestion administrative de l'UFR Biologie à l'Institut SVSAE, et transfert des personnels du PAC Cézeaux au Pôle Santé	8	17	6	4
Choix 3 : L'Institut SVSAE est supprimé. Il est créé un Institut Santé regroupant les 3 UFRs de Santé. L'UFR Biologie est intégrée à l'Institut des Sciences	9	87	39	3

En analysant la totalité des votes, 60 % des votes vont vers la création d'un Institut Santé, le reste se répartissant entre l'Institut SVSAE sans changement et l'Institut SVASE avec changement.

Le vote en Bureau de l'Institut SVSAE sur les trois mentions aura lieu le 29 janvier 2026 à 09 heures (16 voix pour les laboratoires de recherche et 16 voix pour les quatre UFRs). A la suite de cette dernière consultation, la gouvernance de l'Université réfléchira sur l'évolution ou non de la structuration des Instituts.

4.3 – Calendrier électoral pour le poste de Doyen-Directeur

Monsieur CLAVELOU fait part à l'assemblée du calendrier suivant relatif à l'élection du futur Doyen-Directeur de l'UFR :

- publication de l'appel à candidature le 02 avril 2026,
- candidatures ouvertes jusqu'au 30 avril 2026,
- élection lors de la séance plénière du Conseil de l'UFR du 11 mai 2026 (date modifiée),
- prise de poste effective au 1^{er} juin 2026.

Il annonce que la séance plénière prévue initialement le 18 mai 2026 a donc dû être avancée au 11 mai 2026 compte tenu de cette élection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 h 40.

Le Doyen-Directeur,
Pierre CLAVELOU

